



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2-9-3 (2026)

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

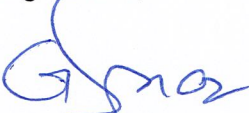
AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 janvier 2026, avis de motion fut donné pour la présentation du règlement numéro 2-9-3 (2026) concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
- le 9 mars 2026, le conseil a adopté ledit règlement;
- l'objet de ce règlement est de modifier le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Coaticook;
- l'original du règlement numéro 2-9-3 (2026) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement numéro 2-9-3 (2026) entre en vigueur lors de sa publication.

Donnée à Coaticook, ce 11 mars 2026.

La greffière,



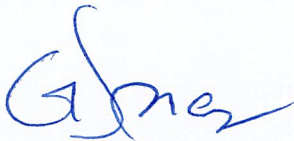
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 11 mars 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 mars 2026.

Donné à Coaticook, ce 11 mars 2026

La greffière,



Geneviève Dupras